

LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos
Communales

1^{er} trimestre 2015 N°77

Directeur de la publication
Jean- Louis BATHIER
Mise en page : Mairie du
BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins



Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Après un début d'année marqué par les évènements tragiques survenus dans les locaux du journal « Charlie Hebdo » et l'effroyable tuerie qui s'y est déroulée, après l'assassinat de la jeune policière et les prises d'otages qui se sont achevées dans un bain de sang, nous aspirons tous à retrouver une certaine sérénité.

Mais je crois que tant que le monde sera monde, la folie des hommes engendrera toujours de tels actes de barbarie.

Heureusement et pour l'instant, nos campagnes sont relativement épargnées. Formulons le souhait que cela dure le plus longtemps possible même si de tels évènements ne nous laissent pas et ne peuvent nous laisser indifférents.

Revenons cependant au quotidien de notre commune. Cette année 2015 sera une année électorale puisque les 22 et 29 mars vous serez appelés à élire vos conseillers départementaux. À ce propos, vous trouverez dans les pages intérieures de ce numéro toutes les informations sur le redécoupage des cantons, notre rattachement à la région Aquitaine et Poitou Charentes et les modalités de vote tant pour les élections départementales que les élections régionales de décembre 2015.

La Creuse comportera 15 cantons et 30 conseillers départementaux composés de binômes : un homme + une femme + 2 suppléants également homme + femme. Comme vous le voyez nos habitudes seront quelque peu chahutées et nous devons nous adapter à ce nouveau mode de fonctionnement.

Autre sujet important, dont vous trouverez les explications toujours en page intérieure ce sera le Tour cycliste du canton qui partira et arrivera, ici, au Bourg d'Hem le 4 avril prochain.

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1, 2
ÉTAT CIVIL	p.2
INFOS PRATIQUES	p.2, 3
BRÈVES	p.3 à 5
1915 - 2015	p.6
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015	p.7
LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ	p. 8, 9
SIARCA	p. 10

Au niveau des projets, nous travaillons toujours sur le transfert du monument aux morts et sur le projet de rénovation de l'ancienne école en logements locatifs.

Une rencontre avec le Secrétaire Général sous-Préfet d'arrondissement devrait nous éclairer sur les aides diverses que nous pouvons attendre du département, aides qui peuvent générer au niveau de la Communauté de Communes du Pays Dunois un produit supplémentaire dans le cadre des Fonds de Concours attribuables pour des projets comme le nôtre. De plus, une demande a été faite auprès du Député de la Creuse sur les fonds parlementaires alloués à nos élus.

Enfin, comme chaque année, avant le vote du budget, la commission des travaux a fait le tour de la commune pour réaliser un état des lieux et solliciter les devis qui seront étudiés en Conseil Municipal afin d'en définir les priorités.

ÉTAT CIVIL

Dans notre dernier bulletin du 4^{ème} trimestre 2014, une personne n'a pas été mentionnée (le journal était déjà édité) :

MARTINET veuve **BAZIN** Bernadette, Lucienne, Noémie décédée le 12 Décembre à GUÉRET

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	<i>Fermé au public</i>	<i>Fermé au public</i>
Mardi	9 H - 13 H	Fermé
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	Fermé
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	9 H - 12 H	Fermé

☎ : 05.55.62.16.57

📠 : 05.55.62.11.22

Mail : mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.le-bourg-dhem.fr>

Permanences :

Maire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h

1^{er} Adjoint : Mercredi : 10 h à 12 h

Assistante Sociale

UTAS de Boussac : 05.55.82.07.00

M. OUCHER



Pour contacter la communauté de commune :

Tél : 05.55.89.12.03

Mail : contact@paysdunois.fr

Site internet : www.paysdunois.fr

Numéros d'urgence :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02



Pompiers : 18



SAMU : 15



Pharmacies de garde : 32 37



BREVES

TOUR CYCLISTE DU CANTON



En 2013, et ce, pour la première fois, le tour cycliste du canton est passé sur notre commune où était même disputé le grand prix de la montagne.

Cette course, réservée à des coureurs amateurs dans l'antichambre du passage dans le statut professionnel, est très prisée du public.

Toujours en 2013, madame Jouselin, alors 1^{ère} adjointe, séduite par l'évènement avait immédiatement postulé pour proposer le Bourg d'Hem comme village départ et arrivée avec un dernier tour de circuit afin que des spectateurs puissent voir de près les coureurs.

Notre candidature ayant été retenue, le départ et l'arrivée auront effectivement lieu au Bourg d'Hem le samedi 4 avril 2015.

Aujourd'hui c'est Michel Bouchet, conseiller municipal, qui reprend le flambeau laissé par Mme Jouselin et qui supervisera l'organisation matérielle et technique de cette manifestation qui, sans nul doute, mettra à l'honneur notre petite Commune.

Des réunions préparatoires ont déjà eu lieu mais comme vous pouvez vous en douter tous ceux qui voudront aider seront les bienvenus. A cet effet vous pouvez contacter Michel Bouchet au 06.07.65.51.67.

Merci d'avance.

CONCERT DE NOS AMIS DE VILLEBASTON

En ce samedi 27 décembre 2014, la chorale de la « Roseraie de Sacha » nous a, une fois de plus, réjoui le cœur et l'âme par sa magnifique prestation qu'elle nous a offerte dans la petite église du Bourg d'Hem.

Une direction chorale parfaite, un choix de chants tirés des différents voyages effectués à travers le monde et la voix cristalline de la soliste ont recueilli des applaudissements nourris des nombreux auditeurs venus des communes voisines et du Pays Dunois.

Notons encore une fois, la générosité de nos amis qui ont fait un don de 350 euros à la Commune à l'issue de ce concert.



NOËL DES ENFANTS

Il n'y avait pas de neige en ce samedi 13 décembre et pourtant le père Noël était bien là avec sa hotte et ses paquets pour les 32 enfants de la commune invités avec leurs familles, non seulement pour recevoir leurs cadeaux mais aussi pour déguster chocolats et autres friandises.

Certes tous n'étaient pas présents mais une bonne vingtaine, comme en témoigne la photo, se pressaient autour du Père Noël.

Quel plaisir de voir briller les yeux des enfants au moment d'ouvrir les paquets tout en lorgnant sur le petit copain d'à côté pour regarder ce que les autres avaient reçu.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette soirée et surtout au Père Noël qui nous a promis de revenir l'an prochain.



REPAS DES AÎNÉS

C'est une soixantaine de personnes qui se sont retrouvées le dimanche 11 janvier à l'Hostellerie du Bourg d'Hem pour le traditionnel repas des aînés et la galette des rois.

Ce moment de convivialité permet surtout à nos administrés qui n'ont pas l'occasion de se voir dans l'année, de se retrouver et d'évoquer leurs souvenirs ou simplement de prendre des nouvelles de leurs proches.

Cette journée a été marquée par les tristes événements survenus à Paris le 7 janvier et beaucoup de convives arboraient à la boutonnière le badge « je suis Charlie ».

Après une minute de silence à la mémoire des journalistes assassinés, tous ont levé leur verre à la nouvelle année en formulant les vœux que de tels événements ne se reproduisent plus.

Une pensée collective est allée vers ceux qui, pour des causes diverses ne pouvaient assister à ces agapes ou encore vers ceux qui nous ont quittés au cours de l'année 2014.

Michel Bouchet, conseiller municipal, a ensuite pris la parole pour indiquer que cette année Le Bourg d'Hem avait été retenu comme village de départ et d'arrivée du Tour cycliste du canton. Compte tenu de l'organisation incombant à la commune, il a fait appel au volontariat pour l'aider dans sa tâche.

Le repas s'est poursuivi ensuite dans une chaude ambiance et ce n'est qu'en toute fin d'après-midi que chacun a regagné son domicile.



Vive le roi

1915

Suite des recherches d'Olivier Frappat qui nous présente les disparus de 1915.

L'année 1915 fut la plus meurtrière pour notre commune, elle a vu disparaître 13 de ses concitoyens. La responsabilité de cette hécatombe se porte aussi bien sur la gestion du conflit que sur un uniforme inadapté à une guerre de tranchées. En effet, l'uniforme des soldats de 1914 est composé d'une capote « gris de fer bleuté », d'un képi et d'un pantalon rouge garance. Ce qui fait d'eux d'excellentes cibles. Face à ce constat, l'armée distribue dans la précipitation des couvre-képis et des couvre-pantalons de couleur bleu et commande dans l'urgence des uniformes « bleu horizon ». Toutefois, le nombre de soldats est tellement important que l'année 1915 voit la cohabitation de différents types d'uniformes. Ci-dessous, vous trouverez les premières victimes de l'année 1915.

– **DUMAS Gustave**

Il naît le 15/02/1885 au village du Fournioux de la commune de Chéniers sous les prénoms de Gustave Firmin fils de Pierre DUMAS, meunier, et de Marie Mélanie ARRAUD.

En 1905, il travaille chez son père au moulin d'Hem comme meunier.

Le 11/12/1910, il se marie à Chéniers avec Marie Virginie POIRIER

La mobilisation du 01/08/1914 le dirige sur le 7^e régiment d'infanterie coloniale et il est tué à l'ennemi le 27 janvier 1915 à Forain (Vosges) à l'âge de 29 ans.

– **NADEAU Toussaint**

Il naît le 01/11/1877 au village du Guémontet sous les prénoms de Toussaint Alexandre fils de Silvain NADEAU, maçon, et de Marie Justine BLEUF.

Il devient également maçon et, en 1902, il exerce son activité à Pontorson (Manche) puis à partir de 1904 à Paris.

Le 13/07/1905, il se marie à Paris dans le XIV^e arrondissement avec Juliette GALATEAU, une creusoise de St Etienne de Fursac. Ils ont en 1906 un fils, Ludovic, et en 1909 une fille, Denise, tous deux nés à Paris.

Finalement, ils reviennent vivre au Guémontet.

Il est mobilisé le 14/08/1914 et il décède à la suite de ses blessures dans la forêt d'Argonne (Meuse) le 06 avril 1915, à l'âge de 37 ans.

– **DARVENNE Émile**

Il naît le 22/10/1883 au village de La Croix Verte de la commune de Bonnat sous les prénoms de François Émile fils d'Antoine, cultivateur, et d'Alexandrine LABESSE.

Dans les années 1890, la famille s'installe au Bourg d'Hem. Il devient maçon mais les conditions difficiles du métier et ses fréquentations le conduisent à avoir affaire à la justice. Son métier le conduit à Limoges) en 1907, ensuite à Biarritz en 1912 puis à Montréjeau en 1913.

Il se marie à Montréjeau (Haute-Garonne) avec CARTHÉRY Baptistine, le 01/07/1913

Il est mobilisé le 12/08/1914. Le 14 avril 1915, il est mortellement frappé à son poste de combat à Flirey (Meurthe et Moselle). Il décède le 16 avril 1915 à la suite de ses blessures à l'hôpital temporaire de Neufchatel (Vosges) à l'âge de 31 ans.

Il reçoit le 09/07/1919 une citation à l'ordre du régiment N°4560 où il est qualifié de « Bon et brave Soldat »

– **MORLON Henri**

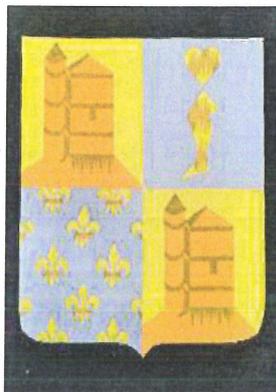
Il naît le 07/04/1894 au village du Charioux de la commune de Chéniers sous les prénoms d'Henri Albert Stéphane fils de Félix Baptiste Léon MORLON, cultivateur, et de Marie Eugénie Stéphanie CAYARD.

Peu de temps après, la famille vient s'installer dans le village paternel de Combrant où ils cultivent la terre familiale. Il s'engage par la suite dans le métier de charpentier.

Il est incorporé le 03/09/1914 et il est tué à l'ennemi le 12 mai 1915 à Beauséjour (Meuse) à l'âge de 21 ans.

Élections 2015

départementales

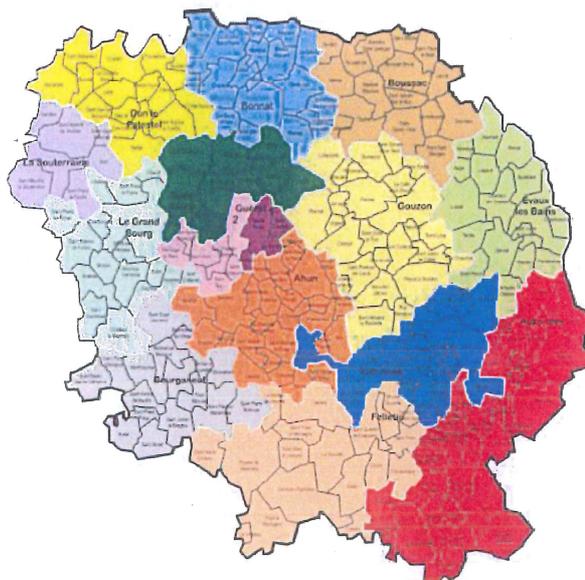


Au Conseil général - départemental - de la Creuse, les sièges des élus sont habillés en tapisserie d'Aubusson, chacun arborant le blason de son chef-lieu de canton. Ci-dessus celui de Dun-le-Palestel.

La réforme de 2010 avait créé un nouvel élu, le conseiller territorial, devant siéger à la fois au conseil général et au conseil régional. Ces dispositions ont depuis été supprimées.

La loi du 17 mai 2013 modifie le calendrier électoral et réforme le mode de scrutin des élections cantonales, rebaptisées "départementales".

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux, élus pour une durée de six ans. Ils seront désormais renouvelés en intégralité.



Un redécoupage général des cantons par décrets en Conseil d'État a été effectué.

Par décret n° 2014 - 161 du 17 février 2014, le département de la Creuse, qui comptait vingt-sept cantons depuis 1973, est réduit à quinze cantons à la suite de ce redécoupage

Les élections départementales auront lieu dimanche 22 et dimanche 29 mars 2015.

Pour chaque canton, un binôme femme-homme est élu au scrutin majoritaire à deux tours. Si la majorité n'est pas obtenue au premier tour, le binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête.

Les suppléants du binôme candidat doivent également être en binôme femme-homme

CANTONS	POPULATION	CANTONS	POPULATION
AHUN	7232	FELLETIN	6697
AUBUSSON	9708	GOUZON	9655
AUZANCES	8203	GRAND-BOURG	7301
BONNAT	7450	GUÉRET -1	9386
BOURGANEUF	6853	GUÉRET -2	9643
BOUSSAC	6625	SAINT-VAURY	9554
DUN-LE-PALESTEL	8337	LA SOUTERRAINE	9650
EAUX LES BAINS	6735	Total Creuse	123029

régionales



La Creuse va faire partie de la grande région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la France comptait vingt-deux régions.

Le vote sur la réforme territoriale est intervenu le 25 novembre à l'assemblée nationale.

La carte à treize régions a été adoptée.

Suite à la réforme des collectivités territoriales, les Français éliront leurs représentants régionaux en fin d'année 2015^(*).

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans. Par mesure transitoire, leur mandat sera de quatre ans pour les élus de 2010.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Les listes, qui doivent comporter autant de femmes que d'hommes, sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements constituant la région afin de rapprocher les élus du citoyen. Le nombre de sièges attribué à chaque département est proportionnel à sa démographie.

A noter que le nombre de conseillers régionaux est inchangé.

(*) Par la suite, les régionales devraient être organisées en même temps que les départementales.

Le Conseil en Energie Partagé

Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service permettant de partager une compétence énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiment, éclairage public, véhicule, etc.

Le Conseiller peut être amené à assister le maître d'ouvrage. En revanche, il ne fait ni de maîtrise d'œuvre ni de maîtrise d'ouvrage, et n'est pas non plus une entreprise privée.

Le Conseiller est implanté dans une structure intercommunale ou associative, identifiée pour assurer la maîtrise de l'énergie auprès de l'ensemble des collectivités adhérentes.

En quoi consiste le dispositif ?

Les grands principes du Conseil en Energie Partagé sont les suivants :

- Permettre la mutualisation d'une compétence énergie ;
- Offrir un service de proximité aux adhérents ;
- Proposer un accompagnement personnalisé ;
- Apporter un conseil neutre et objectif ;
- Définir une mission de long terme / pérennité.

Un peu d'histoire...

Les premières expériences de Conseil en Energie Partagé sont enregistrées au début des années 1990, en Bretagne. Le bilan de ces expériences étant positif, l'initiative locale va se développer en dispositif national.

Dans les années 2000, plus de la moitié des régions ont lancé des expérimentations comparables, en réponse à un besoin de plus en plus pressant mais sans pilotage national.

En 2009, l'ADEME crée une mission d'harmonisation du dispositif et de déploiement à l'échelle nationale : une méthodologie unique est créée et des outils sont mis en place.



Que faut-il attendre du dispositif ?

Les missions principales du Conseiller, définies par l'ADEME, sont les suivantes (extrait de la « Charte CEP » de l'ADEME) :

- Réaliser un inventaire du patrimoine ;
- Réaliser un bilan énergétique personnalisé sur les 3 dernières années pour chaque collectivité adhérente au service ;
- Suivre annuellement les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ;
- Analyser le comportement énergétique de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Les préconisations sont hiérarchisées selon la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités stratégiques du territoire ;
- Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, mise en œuvre du plan d'actions recommandé, assistance à maîtrise d'ouvrage, préparation des dossiers, des cahiers des charges, des investissements, etc. ;
- Sensibiliser et former les équipes de la collectivité et les élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.

Chacune des missions du Conseiller est réalisée avec l'implication de la collectivité bénéficiaire du service (mobilisation du personnel, délibération des élus, désignation de référents, etc.).

A quels résultats s'attendre ?

Les principaux résultats nationaux sont enregistrés et publiés par l'ADEME.

Le coût d'adhésion généralement constaté est d'environ 1 à 2 € par an et par habitant. En ce qui concerne le SDEC, la première année est gratuite. Pour les prochaines années, il sera demandé une contribution dont le montant sera défini annuellement par délibération du Comité syndical.

Les économies générées sont comprises entre 2 et 4 euros par an et par habitant.

Enfin, on observe un accompagnement de plus en plus personnalisé de la collectivité dans ses projets et la création d'une dynamique locale sur l'énergie favorisant l'émergence de nouveaux projets.

Pierre BINET - Conseil en Energie Partagé (CEP) - SDEC

Standard : 05 55 81 53 01 - Fax : 05 55 52 01 67

Direct : 05 19 01 10 00 - Mobile : 06 75 19 00 77

Courriel : p.binet@sde23.fr



Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et ses Affluents

SIARCA



Le SIARCA est composé des communes de Bonnat, Chéniers, Nouzerolles, Chambon-Sainte-Croix, Linard, Malval, Champsanglard, le Bourg d'Hem, La Celle Dunoise, Saint-Sulpice-le-Dunois, Maison-Feyne, Villard, Fresselines et Crozant.

Sur le bassin versant de la Petite Creuse un programme de travaux a été réalisé. Ce dernier va être mis à la consultation, lors d'une enquête publique début 2015. Les communes de Fresselines, Bonnat, Chéniers, Nouzerolles, Chambon-Sainte-Croix, Linard et Malval sont concernées.

Dans les mêmes objectifs, le SIARCA souhaite réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Creuse sur les communes de Champsanglard, le Bourg d'Hem, La Celle Dunoise, Saint-Sulpice-le-Dunois, Maison-Feyne, Villard, Fresselines et Crozant.

Pour ceci, une étude diagnostic des cours d'eau est indispensable. Compte tenu du linéaire important, cette étude ne peut pas concerner l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Au préalable, le SIARCA, en partenariat avec la cellule d'assistance et suivi technique à l'entretien des rivières (ASTER) du conseil général de la Creuse et de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a dû présélectionner des affluents de la Creuse pour l'étude en fonction des connaissances du territoire.

Cette étude diagnostic a comme objectif d'établir un programme de travaux sur cinq ans en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et des zones humides. Dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatique (CTMA), ces travaux pourront être subventionnés par des financeurs publics : l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional du Limousin et le conseil général de la Creuse.

Afin d'agir sur une entité hydrographique cohérente pour les financeurs publics, en d'autre terme sur la totalité du bassin versant « Creuse Aval », l'étude est réalisée en partenariat avec la communauté d'agglomération du grand Guéret.

Fin juin le bureau d'études a été choisi : Impact Conseil en co-traitance avec Eau Méga et la Maison de la Pêche de la Corrèze. Une première réunion du comité de pilotage, où le bureau d'études a expliqué la méthodologie pour réaliser l'état des lieux des cours d'eau des zones humides et des plans d'eau, a eu lieu fin septembre. Mi-octobre, le bureau d'études a commencé les prospections de terrain. Actuellement, il a presque parcouru la totalité des cours d'eau sélectionnés du territoire du SIARCA.

Début 2015, le bureau d'étude restituera l'état des lieux. L'élaboration du programme de travaux, en concertation avec les membres du comité de pilotage, pourra alors démarrer.



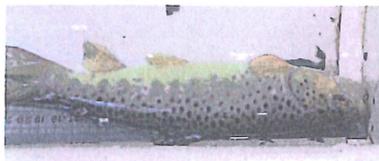
photos du ruisseau de Champotier

- lors de la pêche électrique prévue dans le cadre de l'étude
- lors de la prospection par le bureau d'études pour le diagnostic

Céline MEUNIER
Chargée de missions Eau
Technicienne Médiatrice de Rivière SIARCA
CPIE des Pays Creusois
16, rue Alexandre Guillon
23000 Guéret



CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVE POUR
L'ENVIRONNEMENT



SIARCA
Mairie, 6 rue Maurice Rollinat - 23450 Fresselines
Tél. fixe : 05 55 61 95 87 (technicien)
Tél. portable : 05 55 89 70 46 (secretariat)
Président : Bruno DARDAILLON
Courriel : cmeunier@cpiepayscreusois.com